



Annonce non conforme mais véhicule acheté en toute connaissance

Par **miurasv1**, le **02/04/2010** à **13:53**

Bonjour, j'ai acheté il y a 1 mois un camping-car récent de 2009, 12000kms à un professionnel du sud de la France. Je suis moi même en région parisienne. J'ai trouvé ce véhicule suite à une annonce sur internet et dans laquelle était indiqué ses caractéristiques générales dont la présence d'une climatisation. Equipement important pour moi .rnAprès contact téléphonique, envoi d'un chèque de réservation avec signature d'un bon de commande dans lequel n'est pas mentionné la présence de la clim , je vais prendre quelques jours après la livraison de ma future camionnette au garage qui se trouve à 700 kms de chez moi.rnLe véhicule en question est impeccable de présentation sauf que je m'aperçois qu'il n'est pas équipé de climatisation. J'en fait part au vendeur , je lui montre la copie de l'annonce. Il reconnaît lui même qu'il y a une erreur totalement involontaire de la part de sa société.rnAprès discussion , je décide de finaliser l'achat pensant au fond de moi même que j'installerais cette clim plus tard et que si je ne le prenais pas cela annulerait un périple que j'avais prévu vers l'Espagne profitant du fait d'être dans le sud .rnAprès mes quelques jours de congés je rentre chez moi, je suis satisfait du fonctionnement du véhicule . Je fais faire des devis et là surprise , on me demande de 3400 à 4000 euros pour monter la climatisation. Je suis surpris d'un tel prix et demande au vendeur d'en prendre 1500 euros à sa charge . Il refuse catégoriquement invoquant le fait que malgré l'erreur de l'annonce j'en étais tout à fait au courant au moment de la livraison et que j'avais donc la possibilité de refuser de prendre ce véhicule .rnJe lui ai envoyé une lettre recommandée le menaçant d'une procédure si il ne me donnait pas satisfaction .rnIl m'a envoyé un chèque de 400 euros à titre commercial exceptionnel mais refuse tout autre arrangement amiable.rnQue puis je faire ? Un tribunal et lequel me donnera t'il raison?rnJe vous remercie de vos conseils et de votre aide